

HUNDRED AND EIGHTY-SECOND MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Tuesday, 2 November 1948, at 3 p.m.*

Chairman : Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

48. Continuation of the discussion on threats to the political independence and territorial integrity of Greece

REPORTS OF THE UNITED NATIONS SPECIAL
COMMITTEE ON THE BALKANS (A/574, A/644
and A/692).

Mr. CASTILLO NAJERA (Mexico), Rapporteur of the Special Committee on the Balkans, said that he was intervening to clear up certain points which had arisen during the debate. On 30 October the representative of Yugoslavia had questioned the conclusions of the Special Committee regarding the abduction of Greek children. The Special Committee had its observation groups look into this question by questioning witnesses. The documents were available in the files and could be consulted. The Yugoslav representative had quoted certain statements which he considered satisfactory evidence and the fact was that the Special Committee also regarded them as satisfactory. Cases were recorded of children being taken away with the permission of their parents as well as without it. The representative of Yugoslavia seemed to think that the Special Committee had sought only one type of answer but the Committee believed that the evidence in its documents was trustworthy, whether or not it supported the conclusions drawn. Mr. Bebler had asked whether any children had been abducted without the consent of their parents. Mr. Castillo Najera drew attention to the main report of the Special Committee (A/574), annex 2, From this annex he read section III entitled : " Forcible or voluntary removal of children ", sub-section A down to paragraph 5, sub-paragraph (a). This passage dealt with particular incidents concerning which evidence had been taken by the observation groups in connexion with the removal of children.

Mr. Castillo Najera further quoted from document A/AC.16/SC.1/OG.6/5. This document presented evidence given by the mayors of several villages. These witnesses, generally, indicated that children had been given up reluctantly, even when their fathers were serving with the guerrilla forces. In some cases prior notification had been given by the guerrillas of their intention to remove children under eighteen.

Mr. Castillo Najera observed that other evidence was available. However, the exact proportion of those taken by force as compared with those removed with the permission of their parents was not known. The report of the Special Committee noted that most of those taken from Thrace had been removed by force. While the action of the

CENT-QUATRE-VINGT-DEUXIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris
le mardi 2 novembre 1948, à 15 heures.*

Président : M. P.-H. SPAAK (Belgique).

48. Suite de la discussion sur les menaces à l'indépendance politique et à l'inté- grité territoriale de la Grèce

RAPPORTS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES
NATIONS UNIES POUR LES BALKANS (A/574,
A/644 et A/692),

M. CASTILLO NAJERA (Mexique), Rapporteur de la Commission spéciale pour les Balkans, déclare qu'il n'intervient que pour éclaircir certains points que les débats ont fait ressortir. Le 30 octobre, le représentant de la Yougoslavie a contesté les conclusions de la Commission spéciale relatives aux enlèvements d'enfants grecs. La Commission a fait enquêter sur cette question par ses groupes d'observation, qui ont interrogé des témoins. Les procès-verbaux de ces interrogatoires sont aux archives, où ils peuvent être consultés. Le représentant de la Yougoslavie a cité certaines déclarations qu'il considère comme des témoignages à retenir et le fait est que la Commission spéciale, elle aussi, les considère comme tels. On a relevé des cas où des enfants ont été emmenés avec la permission de leurs parents, de même que des cas où on s'est passé de cette permission. Le représentant de la Yougoslavie semble croire que la Commission spéciale s'est attachée à la recherche d'une seule sorte de réponses, mais la Commission, elle estime que les témoignages figurant dans ses documents sont dignes de foi, qu'ils viennent, ou non, étayer les conclusions auxquelles elle a abouti. M. Bebler a demandé si l'on avait emmené des enfants sans le consentement de leurs parents. En réponse, M. Castillo Najera attire l'attention sur l'annexe 2 du rapport principal de la Commission spéciale pour les Balkans (A/574). Il donne lecture de la section A du chapitre III intitulé : « Enfants emmenés de gré ou de force », jusqu'au paragraphe 5, alinéa a). Ce passage traite d'incidents particuliers, à l'occasion desquels les groupes d'observation ont recueilli des témoignages portant sur des enlèvements d'enfants.

M. Castillo Najera cite encore des passages du document A/AC.16/SC.1/OG.6/5. On y trouve les témoignages des maires de plusieurs villages. En général, ces témoins rapportent que les enfants ont été livrés à contre-cœur, même quand leur père servait avec les partisans. Dans certains cas, les partisans avaient annoncé d'avance leur intention d'emmener les enfants âgés de moins de dix-huit ans.

M. Castillo Najera observe qu'il existe d'autres témoignages. Toutefois, on ignore le rapport exact du nombre des enfants enlevés de force à celui des enfants emmenés avec le consentement de leurs parents. Le rapport de la Commission établit que la plupart des enfants emmenés de Thrace l'ont été de force. Bien que le mouvement

guerrillas had found greater favour in Macedonia, in that region there was a lively opposition from the majority of parents. The findings of the Special Committee on this general question had been accepted unanimously and the facts were summarized in section IV of annex 2 of the main report.

Mr. Castillo Najera considered it necessary to answer the personal attack made upon him by the representative of Yugoslavia who had attributed to him words which he had not uttered in connexion with a statement quoted concerning his conclusion that the majority of the children had been forcibly abducted. However, the statement referred to was one he had made after the adoption of the report by the Special Committee and was not published under its auspices in a Greek official publication. He had spoken at a public meeting of the Special Committee on 12 August 1948 and had referred to Greece's northern neighbours in connexion with the abduction of children. Some papers had reported him accurately and had followed the French text which he had issued. At the time he had said that some children had been removed with the consent of their parents but he believed that most of them had been forcibly abducted, although the Special Committee had been unable to establish the exact proportion. One Greek newspaper said that he had concluded that most of the children from northern Greece had been forcibly abducted to Albania, Bulgaria and Yugoslavia although the Special Committee had been unable to arrive at the numbers concerned. Thus, Mr. Castillo Najera had been presenting his personal opinion and not the official opinion of the Special Committee. Indeed, he had noted at the time, that it was merely his own opinion and that his statement had no bearing upon the report. In the circumstances, the First Committee should now consider the report and not personal opinions which might vary from time to time according to the available evidence. The procedure of the Special Committee had been sufficiently flexible so that the members could exchange opinions and make concessions to one another's point of view in order to reach conclusions. Perhaps he had been mistaken in believing that he had a right to express his opinion and in any event, it was clear that there had been forcible abductions. Mr. Bebler had quoted from the report only those examples which supported his own opinion. Mr. Castillo Najera pointed out that the amount of data in support of either opinion was evidence of the impartiality of the Special Committee.

Mr. Bebler had accused him of being sympathetic towards the Tsaldaris Government. However, no one before had ever suspected Mr. Castillo Najera of partiality. He pointed out that he had been Foreign Minister of Mexico after the war when an exchange of ambassadors between his country and Yugoslavia had been arranged. He personally had received the credentials of the Yugoslav Ambassador and, on being informed of the plans of the Yugoslav Government, had

partisan rencontre beaucoup de sympathies en Macédoine, la majorité des parents de cette région s'oppose vivement à l'enlèvement des enfants. Les résultats de l'enquête menée par la Commission spéciale sur cette question générale ont été unanimement acceptés ; les faits relevés sont résumés au chapitre IV de l'annexe 2 du rapport principal.

M. Castillo Najera juge nécessaire de répondre à l'attaque personnelle dont il a été l'objet de la part du représentant de la Yougoslavie qui, citant une de ses déclarations, où il concluait que la majorité des enfants avaient été emmenés de force, lui a attribué des paroles qu'il n'a pas prononcées. Or, la déclaration en question de M. Castillo Najera a été faite après l'adoption du rapport par la Commission spéciale et ce n'est pas sous le couvert de la Commission qu'elle a paru dans une publication officielle grecque. M. Castillo Najera, parlant le 12 août 1948 à une séance publique de la Commission spéciale, a fait allusion, à propos des enlèvements d'enfants, aux voisins septentrionaux de la Grèce. Certains journaux ont reproduit exactement ses paroles, en suivant le texte français qu'il avait publié. Il avait dit à l'époque que certains enfants avaient été emmenés avec le consentement de leurs parents, mais qu'il croyait que la plupart avaient été enlevés de force, bien que la Commission spéciale n'ait pu établir la proportion exacte des uns et des autres. Un journal grec dit qu'il avait conclu que la plupart des enfants de la Grèce du Nord avaient été emmenés de force en Albanie, en Bulgarie et en Yougoslavie, sans que toutefois la Commission spéciale ait pu déterminer leur nombre exact. M. Castillo Najera a exposé là son opinion personnelle et non l'opinion officielle de la Commission spéciale. Il a d'ailleurs précisé à l'époque qu'il ne s'agissait que de sa propre opinion et que sa déclaration n'affectait aucunement le rapport de la Commission. La Première Commission, dans les circonstances où elle se trouve actuellement, se doit de tenir compte du rapport mais non d'opinions personnelles susceptibles de varier selon les nouveaux témoignages qui peuvent survenir. La procédure qu'a suivie la Commission spéciale est assez souple pour permettre à ses membres d'échanger leurs opinions et de se faire mutuellement des concessions, en vue d'aboutir à des conclusions. Il est possible que l'orateur se soit trompé en énonçant son opinion, mais il avait le droit de l'exprimer ; en tout cas ce qui est bien établi c'est qu'il y a eu des enlèvements de force. M. Bebler n'a cité, du rapport, que les exemples qui venaient à l'appui de sa propre opinion. A ce propos M. Castillo Najera fait remarquer que si la Commission spéciale reproduit de tels éléments de témoignages, cela témoigne bien de son impartialité.

M. Bebler l'a accusé de sympathiser avec le Gouvernement Tsaldaris. Personne, cependant, auparavant n'avait jamais soupçonné M. Castillo Najera de partialité. Il souligne qu'il était ministre des Affaires étrangères du Mexique après la guerre, quand un accord a été conclu entre son pays et la Yougoslavie en vue d'un échange d'ambassadeurs. C'est lui-même qui a reçu les lettres de créance de l'ambassadeur de Yougoslavie et qui, mis au courant des projets du

expressed his best wishes for the future of that country.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) observed that some delegations had attempted to prop up the conclusions of the Special Committee and the accusations made against the northern neighbours of Greece. The bias with which this attempt was being made was so glaring that his delegation wished to protest against such a distortion of the facts. Some representatives attempted to deny that the conclusions of the Special Committee were contrary to the facts and should therefore be rejected, but they did not deny that the reports included many distortions and baseless arguments. They also pointed out that the reports contained other facts which were worthy of confidence and trust and that these facts forced them to give credence to them. It was true that the reports did contain certain facts but these bore no relation to the conclusions which had been presented therein, nor to the draft resolution presented by China, France, United Kingdom and the United States (A/C.1/352). The alleged facts which had been used as a basis for the accusations did not exist. The Special Committee was aware of this weakness and for this reason had resorted to general phrases and such statements as : " The Committee considers " or " presumes " or " thinks probable ". Accusations could not be built on that basis, and in using such methods the Special Committee had shown that it was unable to cope with its work in any way.

It was unfortunate that this aspect of the reports, which was their principal failing, was being ignored by some delegations which paid no attention to the falseness of the assertions. It was wrong to believe that because a few facts were true, all of them were true. That was an incorrect approach. It was impossible to build accusations on the basis of guess-work and assumptions. The procedure of resorting to hearsay evidence spoke for itself. The USSR delegation was of the opinion that the Special Committee had proved unequal to its task.

Mr. Vyshinsky drew attention to the records of various meetings in order to make clear the procedure followed by the Special Committee. In the summary record of the 45th meeting held on 4 March 1948, the Committee was discussing the question of assistance to the partisans by Yugoslavia. The record showed that the Australian representative had observed that of the three available witnesses only one claimed to have seen mine-throwers operating from Yugoslav territory and that this had taken place at night. The Australian representative had been of the opinion that the evidence did not confirm the accusation, although the accompanying letter from the Greek authorities claimed that it did so. Again, at the 49th meeting, the Australian representative had remarked that no direct evidence of border-crossing by the partisans had been presented and conclusions could not be drawn from the testimony that had been received. Of the six witnesses only one had said that he had seen partisans crossing the Yugoslav-Greek border and that was

Gouvernement yougoslave, a exprimé à l'ambassadeur ses meilleurs vœux pour l'avenir de ce pays.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) observe que certaines délégations ont tenté d'étayer les conclusions formulées par la Commission spéciale, et les accusations portées contre les voisins septentrionaux de la Grèce. Le parti-pris dont sont entachées ces tentatives est si flagrant que la délégation de l'URSS tient à protester contre une telle violation des faits. Certains représentants nient que les conclusions de la Commission spéciale soient contraires aux faits et doivent donc être rejetées, mais ils ne nient pas qu'il y ait, dans les rapports des groupes d'observation, beaucoup de déformations de la vérité et d'arguments sans fondement. Ils affirment aussi que le rapport de la Commission spéciale contient d'autres faits dignes de foi, ce qui lui donne de l'autorité. Il est vrai que les rapports des groupes d'observation contiennent certains faits, mais ceux-ci n'ont rien à voir avec les conclusions que ces rapports prétendent en tirer, ni avec le projet de résolution qu'ont présenté la Chine, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis (A/C.1/352). Les prétendus faits sur lesquels on veut fonder les accusations n'existent pas. La Commission spéciale connaît la faiblesse de sa position ; aussi a-t-elle eu recours à des généralités et à des formules telles que : « La Commission estime » ou « suppose » ou « croit probable ». On ne peut pas édifier des accusations sur ces bases et la Commission spéciale, en ayant recours à de telles méthodes, a prouvé qu'elle était absolument incapable de remplir sa tâche.

Il est regrettable que l'aspect des rapports des groupes d'observation qui constitue leur principal défaut soit délibérément ignoré par certaines délégations, que la fausseté des assertions laisse indifférentes. On ne saurait croire que tous les faits sont exacts, parce que quelques-uns le sont. C'est là une manière incorrecte d'aborder une question. On ne saurait édifier des accusations sur des conjectures et des suppositions. Le procédé qui consiste à avoir recours, comme témoignages, à des on-dit, se condamne lui-même. La délégation de l'URSS estime que la Commission spéciale ne s'est pas montrée à la hauteur de sa tâche.

Pour faire ressortir la procédure qui a été suivie à la Commission spéciale pour les Balkans, M. Vychinsky attire l'attention sur les comptes rendus de diverses séances de cette Commission. Le compte rendu analytique de la 45^e séance, tenue le 4 mars 1948, indique que la Commission examinait la question de l'aide de la Yougoslavie aux partisans. D'après ce compte rendu, le représentant de l'Australie a fait remarquer que, sur les trois témoins entendus, un seul prétendait avoir vu des lance-mines opérant du territoire yougoslave, et encore cela avait-il eu lieu la nuit. Le représentant de l'Australie a jugé que les preuves ne confirmaient pas l'accusation, bien que la lettre d'envoi, émanant des autorités grecques, prétendit le contraire. De même, à la 49^e séance, le représentant de l'Australie a fait observer que l'on n'avait présenté aucune preuve directe que des partisans eussent franchi la frontière et que, des témoignages recueillis, l'on ne saurait tirer ces conclusions. Un seul des six témoins a déclaré avoir vu des partisans

during the night ; he had identified them as partisans, although he could only see them by the light of storm lanterns. Mr. Vyshinsky drew attention to the fact that he was quoting from the records of the Special Committee and that it had been the considered opinion of the Australian representative that any conclusions should be approached with caution. At that same meeting the opinion of the Australian representative was that deductions based on topographical conditions were an inadequate basis for conclusions concerning the movement of the partisans.

Mr. Vyshinsky turned to the summary record of the 18th meeting of Sub-Committee 1, held on 3 February 1948. According to that record, the representative of Pakistan had said that the Sub-Committee was faced with an important decision, namely, whether to affirm that on a certain occasion Greek territory had been shelled from Albanian territory. The Sub-Committee had found that incident very probable but it had not been proven and an accusation based on probabilities was likely to lay it open to criticism. Clearly the representative of Pakistan did not consider that the matter had been proved and consequently he opposed inclusion of the incident in the report without qualifications. The representative of Pakistan not only feared that the Special Committee might be compromised but he thought that the inclusion of the incident might be intended to show public opinion that Albania had artillery emplacements on its borders, although the Balkan Committee was far from convinced of that.

It was evident that both the observation groups and the Special Committee were doing their best to blackguard Albania. This was further evidenced by the suggestion of the United Kingdom representative on the Special Committee who had thought up the phrase " strong assumptions " to give more weight to their baseless accusations. In the course of the 101st meeting, the United Kingdom representative had been concerned about the inclusion of evidence to support the " strong assumption " of guerrillas crossing the Greek border from Yugoslavia. Mr. Vyshinsky pointed out that whether they were strong or not they remained assumptions and were unproved and offered no basis for conclusions. However, the Special Committee had made use of them. The Australian representative had protested at the time against such tricks and called for more proofs although at present he was silent. At the 30th meeting of Sub-Committee 1, held on 15 February, the Australian representative had said that the observation groups had tried to catch the right witnesses and had questioned them only concerning partisan activity.

Mr. Vyshinsky drew attention to the interrogation records which indicated that out of a group of 90 witnesses there were a number of Greek army officers ; out of three or four dozen witnesses, two dozen were well-to-do peasants who had grievances

passer la frontière gréco-yougoslave, et cela pendant la nuit ; il les a identifiés comme étant des partisans alors qu'il ne les voyait qu'à la lumière de lampes-tempête. M. Vychinsky note que c'est dans les comptes rendus de la Commission spéciale qu'il prend ses citations, et il rappelle que le représentant de l'Australie a estimé finalement que les conclusions ne devaient être prises en considération qu'avec des réserves. Au cours de cette même séance, le représentant de l'Australie a exprimé l'avis que les déductions tirées des conditions topographiques ne suffisaient pas pour tirer des conclusions concernant le mouvement des partisans.

M. Vychinsky passe ensuite au compte rendu analytique de la 18^e séance de la Sous-Commission 1, qui s'est tenu le 3 février 1948. D'après ce compte rendu, le représentant du Pakistan a déclaré que la Sous-Commission devait se prononcer sur un point important, à savoir : déclarer si, certain jour, le territoire grec avait été bombardé du territoire albanais. La Sous-Commission a estimé que ce fait était probablement exact, mais qu'il n'y avait pas de preuves et qu'elle risquait de susciter des critiques en portant une accusation fondée sur des probabilités. De toute évidence, le représentant du Pakistan n'a pas jugé que la preuve fût faite ; aussi s'est-il opposé à ce que l'on fit état de cet incident dans le rapport sans formuler des réserves. Le représentant du Pakistan craignait non seulement que la Commission spéciale n'en fût compromise, mais il a pensé que le fait même de rapporter cet incident pouvait témoigner d'une intention de faire apparaître devant l'opinion publique que l'Albanie avait installé des positions d'artillerie à ses frontières, alors que la Commission pour les Balkans était loin d'en être convaincue.

Il est certain que, tant les groupes d'observation que la Commission spéciale elle-même, font de leur mieux pour discréditer l'Albanie. Une autre preuve en est dans l'idée qu'a eue le représentant du Royaume-Uni à la Commission spéciale, d'apporter la formule mûrement élaborée de « fortes présomptions » pour donner plus de poids à ses accusations mal fondées. Au cours de la 101^e séance, le représentant du Royaume-Uni s'est inquiété des preuves à fournir à l'appui de la « forte présomption » que des partisans venant de Yougoslavie auraient franchi la frontière grecque. M. Vychinsky fait remarquer que ces présomptions, qu'elles soient fortes ou non, n'en restent pas moins des présomptions, qu'elles sont sans preuves et qu'elles ne permettent pas de tirer des conclusions. La Commission spéciale, cependant, s'en est servie. Le représentant de l'Australie s'est élevé, à l'époque, contre de telles supercheries et a demandé d'autres preuves, mais aujourd'hui il garde le silence. A la 30^e séance de la Sous-Commission 1, le 15 février, le représentant de l'Australie a déclaré que les groupes d'observation avaient cherché à prendre comme témoins les hommes qu'il fallait, et ne les avaient interrogés que sur l'activité des partisans.

M. Vychinsky appelle l'attention sur les procès-verbaux des interrogatoires, qui montrent que, sur 90 témoins, il y avait nombre d'officiers de l'armée grecque ; sur trois ou quatre douzaines de témoins, plus de deux douzaines étaient des

against the partisans ; two dozen witnesses were not identified except by number and about 20 of them were captured guerrillas, who, as a rule, gave very general and self-contradictory testimony. The report stated, in paragraph 131, that up to the end of May 1948 about 500 witnesses had been interrogated. It might be seen from the report that the majority of these witnesses were presented by the Greek Liaison Service ; that for the most part they were examined in the presence of a Greek liaison officer ; and that most of the evidence relating to material aid to the Greek partisans from Greece's northern neighbours came from surrendered or captured guerrillas who were under detention by the Greek authorities. It was easy to understand what evidence could be given by those witnesses, for the Special Committee itself had noted that they had been starved by the Greek authorities. One witness, examined by Observation Group No. 2, stated that he had been given no food during the entire previous day. The Greek officers present had protested when this part of his statement was translated. Mr. Vyshinsky called this a remarkable case ; no one could expect good faith from such witnesses. Observation Group No. 3, in its fifth report, stated that it had interviewed witnesses who were under death sentences. Such witnesses could give very convenient evidence.

The conclusions of the Special Committee's report spoke of the responsibility of Albania and said that it had been established. Mr. Vyshinsky asked what was meant by this and whether it was the responsibility of the Albanian Government, of the civil authorities, of the army or of the frontier guards which had been determined. He also wondered what the evidence was. The Special Committee's report said nothing about that. It also did not say exactly who was responsible and merely offered a general formulation which was open to any interpretation, despite the fact that the question was of the utmost importance. The recommendations and conclusions of the report and the draft resolution presented by the four Powers hinged upon this question for it was manifest that unless border violations could be attributed to Governments or authorities responsible to them, there was no basis for the demands made in the draft resolution. Accordingly, the USSR delegation believed it would be negligent to tolerate the omission of any mention of which organs of the three Governments were alleged to be responsible. In the passages [paragraph 63 of the supplementary report (A/644) to which the Australian representative had referred, Albania was accused of aiding the Greek partisans and that this was unpardonable ; but the very important question of who could not be pardoned had been evaded. It was alleged in paragraph 63 that the partisans along the borders depended upon supplies from the outside and that the positions they had taken up were designed to defend their supply lines from Albania, Bulgaria and Yugoslavia. However, no evidence was given of any connivance on the part of the three

paysans aisés qui avaient à se plaindre des partisans ; deux autres douzaines de témoins n'ont pas été identifiés, si ce n'est en groupe, et près de 20 d'entre-eux étaient des partisans faits prisonniers qui, dans l'ensemble, ont fait des dépositions les plus vagues et les plus incohérentes. On peut lire au paragraphe 131 du rapport que jusqu'à la fin du mois de mai 1948, 500 témoins ont été interrogés. Le rapport indique que la majorité de ces témoins ont été présentés par le Service de liaison grec, que la plupart d'entre eux ont été interrogés en la présence d'un officier de liaison grec, et que la plupart des dépositions concernant l'aide matérielle apportée aux partisans grecs par les voisins septentrionaux de la Grèce viennent de francs-tireurs qui s'étaient rendus ou qui avaient été faits prisonniers et étaient détenus par les autorités grecques. On comprend aisément quelles dépositions ont pu faire ces témoins, si l'on sait que la Commission spéciale elle-même a noté qu'ils avaient été privés de nourriture par les autorités grecques. Un de ces témoins, interrogé par le groupe d'observation 2, a déclaré qu'il n'avait reçu aucune nourriture pendant toute la journée précédente. Les officiers grecs qui assistaient à l'interrogatoire ont protesté lors de la traduction de cette partie de leur déclaration. M. Vychinsky estime que c'est là un exemple frappant et que personne ne saurait ajouter foi à de tels témoins. Le groupe d'observation 3, dans son cinquième rapport, déclare qu'il a interrogé des témoins qui étaient condamnés à mort. Ces témoins pouvaient faire des dépositions convenant fort bien à certaines personnes.

Le rapport de la Commission spéciale parle en ses conclusions de la responsabilité de l'Albanie et dit que cette responsabilité a été établie. M. Vychinsky demande ce qu'on entend par là, et veut savoir si ce qui a été établi est la responsabilité du Gouvernement albanais, celle des autorités civiles, celle de l'armée ou celle des gardes-frontières. Il demande aussi quelles sont les preuves. Le rapport de la Commission spéciale n'en parle pas ; il ne précise pas davantage qui est responsable et ne contient que des formules générales laissant place à toutes les interprétations, encore que la question fût de la plus haute importance. Les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport et dans le projet de résolution présenté par les quatre Puissances sont centrées sur cette question, car il est manifeste que, si on ne peut attribuer les violations de frontière à des gouvernements ou à des autorités responsables envers eux, les demandes qui sont formulées dans le projet de résolution manquent de tout fondement. La délégation de l'URSS pense donc que ce serait une impardonnable négligence que de tolérer qu'il ne soit fait aucune mention de ceux des organismes des trois Gouvernements qui prétendent être responsables. Dans les passages du rapport supplémentaire (A/644, paragraphe 63) qu'a cités le représentant de l'Australie, l'Albanie est accusée de prêter assistance aux partisans grecs, ce qui est considéré comme impardonnable. Mais on omet de répondre à cette question très importante : à qui ne peut-on pas pardonner ? Il est allégué au paragraphe 63 que les partisans qui se trouvent le long des frontières ne peuvent subsister que grâce à des approvisionnements

Governments although a great deal depended upon this question.

The same was true of the allegations concerning the crossing of the border by partisans. There was no evidence of complicity in any way on the part of the Albanian Government or any of its organs. In dealing with the retreat of partisan forces into Albania, Bulgaria and Yugoslavia, the report said nothing about what subsequently happened to the partisans and gave no evidence of responsibility on the part of the Governments of those countries. Indeed, in connexion with alleged shooting by frontier guards, the report stated that there was no evidence of orders from higher military authority for such action. The report further stated that the probable cause of such actions was the tense situation on the border rather than deliberate provocation. The Special Committee had taken note of border violations by the Greek army but had explained these by the conditions in which they were operating. Mr. Vyshinsky believed that the Special Committee would have done well to realize that the partisans were operating under similar conditions.

These circumstances had caused some concern to the representatives of Australia and Pakistan on the Special Committee. In the supplementary report (A/644), the Australian representative had said that in the circumstances it would have been more reasonable to make no recommendations and to leave the task of finding a solution to the General Assembly. This was a cautious approach based on the consideration that the available data were contradictory. It was felt that it would be better not to submit the very recommendations which were now presented in the four-Power draft resolution. Such well-advised caution might well be rejected by those who controlled the majority vote in the First Committee. However, the moral impression created by a decision taken despite the existing facts, would be a blot on the record of the Committee and indeed on that of the United Nations.

The Australian representative had suggested that there might be a meeting of the representatives of Greece, Albania, Bulgaria and Yugoslavia in Paris with the object of seeking a solution. The USSR delegation felt that the suggestion made by the Australian representative was worthy of careful consideration. The USSR delegation went further and insisted that the Assembly should have nothing to do with the Special Committee's report. It should throw it away like the garbage it was. The facts which had been quoted and the criticisms which had been offered showed that no proof existed for the conclusions in the report or the recommendations in the four-Power draft resolution. The Committee should draw its conclusions after mature consideration of the available data, taking into account the legitimate

venant de l'extérieur, et qu'ils sont postés de manière à défendre leurs voies de ravitaillement en provenance de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie. Mais aucune preuve n'est donnée d'une complicité quelconque de la part des trois Gouvernements en question bien que la question soit lourde de conséquences.

On peut en dire autant des allégations selon lesquelles des partisans traverseraient la frontière. Il n'existe aucune preuve d'aucune sorte de complicité de la part du Gouvernement albanais ou de ses autorités. Quand le rapport indique que des groupes de partisans se sont retirés en Albanie, en Bulgarie et en Yougoslavie, il ne précise pas ce qu'ils sont devenus par la suite et ne donne aucune preuve de la responsabilité des Gouvernements intéressés. A la vérité, à propos des allégations selon lesquelles des gardes-frontière auraient ouvert le feu, le rapport déclare que l'on ne saurait prouver quel ordre en a été donné par une autorité militaire supérieure. Le rapport dit encore que ces actes sont probablement dus à la situation tendue qui règne aux abords de la frontière plutôt qu'à une provocation délibérée. La Commission spéciale pour les Balkans a noté des violations de frontière par l'armée grecque, mais elle les explique en invoquant les conditions où cette armée opère. M. Vyshinsky pense que la Commission spéciale aurait bien dû se rendre compte que les partisans opèrent dans des conditions semblables.

Ces considérations ont provoqué quelques inquiétudes chez les représentants de l'Australie et du Pakistan à la Commission spéciale. Dans le rapport supplémentaire (A/644) le représentant de l'Australie a déclaré qu'il eût été préférable dans ces conditions de s'abstenir de formuler des recommandations, et de laisser à l'Assemblée générale le soin de trouver une solution. C'est là une manière prudente d'aborder le problème, qui s'explique par le fait que les informations dont on dispose sont contradictoires. On a jugé qu'il vaudrait mieux ne pas formuler de recommandations de la nature même de celles que contient le projet actuel de résolution des quatre Puissances. Cette attitude prudente et bien avisée risque fort d'être combattue par ceux qui, à la Première Commission, mènent la majorité. Mais l'effet psychologique d'une décision qui serait prise à l'encontre des faits réels, seraient une tache dans l'histoire de la Commission et, aussi en vérité, dans celle de l'Organisation des Nations Unies.

Le représentant de l'Australie a proposé que les représentants de la Grèce, de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie se réunissent dès maintenant à Paris en vue de rechercher une solution. La délégation de l'URSS estime que cette proposition mérite d'être étudiée avec soin. La délégation de l'URSS a été plus loin dans ce sens ; elle a demandé avec insistance que l'Assemblée ne tienne aucun compte du rapport de la Commission spéciale : tout ce qu'on peut faire de ce rapport, c'est de le jeter aux ordures. Les faits qui ont été cités et les critiques qui ont été présentées montrent qu'il n'existe aucune preuve à l'appui des conclusions du rapport, ou à l'appui des recommandations énoncées dans le projet de résolution des quatre Puissances. La Première Commission devrait établir ses conclu-

criticisms of the work of the Special Committee which had been made by various delegations.

Mr. Vyshinsky suggested that careful study should be given to the statement made by the Australian representative on 30 October (179th meeting). This confirmed much of the criticism of the USSR delegation. The Australian representative could not refrain from saying that it was clear that the partisans were not receiving military training in the territory of Greece's northern neighbours. Thus, one of the grave accusations against those three Governments, namely that they maintained special military training camps for partisans, fell to the ground.

Mr. Vyshinsky noted the statement by Colonel Hodgson that the Special Committee's reports gave no evidence of Albanian, Bulgarian or Yugoslav soldiers actually participating in the struggle in Greece. Those countries therefore were being blamed only for their moral sympathy with the Greek partisans; this was not mentioned in the four-Power draft resolution because it would make it even more ridiculous. As Colonel Hodgson had stated, the reports did not give a complete picture of the situation in the Balkans and could not therefore possibly give a clear indication of the situation in the border areas concerning which it drew conclusions. Colonel Hodgson had also pointed out that while there had undoubtedly been some instances of Greek partisans crossing the borders into the northern countries, they might easily be explained by the negligence of the border guards and their inability to patrol the long mountainous borders. It was easy to see, for example, that it was impossible for the Bulgarian armed forces effectively to guard the Greco-Bulgarian border which was 400 kilometres in length, when their armed forces had been cut down by the Peace Treaty to a point where they could maintain only one guard post per 7 kilometres.

Colonel Hodgson's conclusions had been based on the objective data in the reports of the Special Committee and fully cleared Albania, Bulgaria and Yugoslavia of the charges against them. Perhaps he did not mean it to be so, but his conclusions were a grave and serious condemnation of the work of the Special Committee.

Mr. Vyshinsky referred to a number of statements made by the representative of Greece during his speeches in the Committee on 28 and 30 October which he considered had been designed to justify the actions of the Greek Government and its attitude towards Albania, Bulgaria and Yugoslavia. Mr. Pipinelis had said that the establishment of an international commission to observe the situation in Northern Greece should not jeopardize the prestige of any of the nations concerned and cited several examples of such commissions including the Mosul Commission established in the early 1920s to investigate the

sions après avoir examiné avec soin les renseignements dont elle dispose, et en tenant compte des critiques justifiées que les différentes délégations ont émises à l'égard des travaux de la Commission spéciale.

M. Vychinsky voudrait que l'on examine avec soin la déclaration faite par le représentant de l'Australie le 30 octobre (179^e séance). Cette déclaration confirme dans une large mesure le bien-fondé des critiques formulées par la délégation de l'URSS. Le représentant de l'Australie n'a pu s'empêcher de dire qu'il est certain que les partisans ne reçoivent pas un entraînement militaire sur le territoire des États qui sont les voisins septentrionaux de la Grèce. Ainsi tombe l'une des graves accusations adressées aux Gouvernements de ces trois États, à savoir qu'ils donnent aux partisans une instruction militaire dans des camps spéciaux.

M. Vychinsky remarque que le colonel Hodgson a déclaré que les rapports de la Commission spéciale ne prouvent nullement que des troupes albanaises, bulgares ou yougoslaves combattent réellement en Grèce. Les pays en question ne sont donc accusés que de donner un appui moral aux partisans grecs, mais cela, le projet de résolution des quatre Puissances évite de le dire, car il en deviendrait plus ridicule encore. Comme le colonel Hodgson l'a noté, ces rapports ne donnent pas un exposé complet de la situation dans les Balkans; ils ne peuvent donc pas éclaircir la situation qui règne dans les régions frontalières, au sujet de laquelle ils présentent pourtant certaines conclusions. Le colonel Hodgson a signalé aussi qu'il y a eu certainement des cas où les partisans grecs ont franchi les frontières du nord et pénétré en territoire des pays limitrophes, mais que cela pouvait s'expliquer facilement par un défaut d'attention de la part des gardes-frontières ou par l'impossibilité où ils se trouvaient d'effectuer des patrouilles tout au long d'une frontière étendue, qui traverse des régions montagneuses. Il est facile de se rendre compte, en effet, que les forces armées bulgares ne peuvent pas monter une garde effective tout au long de la frontière gréco-bulgare qui s'étend sur 400 kilomètres, car ces forces ont été réduites par le traité de paix dans une proportion telle qu'il n'y a qu'un poste de garde pour 7 kilomètres de frontière.

Les conclusions du colonel Hodgson, fondées sur les données de fait contenues dans les rapports de la Commission spéciale, détruisent complètement les accusations lancées contre l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie. Peut-être le colonel Hodgson n'a-t-il pas prévu ni désiré ce résultat, mais ses conclusions constituent une condamnation très grave de l'œuvre de la Commission spéciale.

M. Vychinsky fait mention de certaines déclarations que le représentant de la Grèce a faites devant la Commission le 28 et le 30 octobre en vue de justifier la politique suivie par le Gouvernement grec et son attitude envers l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie. M. Pipinelis a déclaré que la création d'une Commission internationale chargée d'observer la situation dans le nord de la Grèce ne peut pas porter atteinte au prestige des pays intéressés; il a cité l'exemple de nombreuses commissions de ce genre, notamment de la Commission de Mossoul, instituée peu après 1920 en vue de faire une enquête sur

conflicting claims of the United Kingdom and Turkey in this area. It was well known that under pressure from the United Kingdom, the Council of the League of Nations had fully justified the former's claims in this area and that war was averted only by the capitulation of the Turkish Government. This Commission was a good example of how international commissions were used to camouflage the aggressive plans of powerful States against weaker States and should serve as a caution in the present situation.

The Greek representative had tried to interpret General Assembly resolution 109 (II) of 21 October as giving the Special Committee the right to carry out investigations, but the words "investigation" and "observation" should not be confused. The Commission of the Security Council had been an investigating body but the Special Committee had only been empowered to make observations; that was not the same thing as the Greek representative contended. The argument of the representative of El Salvador that the Special Committee could investigate facts since it had the power to call for a special session of the General Assembly did not stand up, for if the Special Committee had needed to make investigations before calling a special session the Assembly's resolution would have said so.

The representative of Greece had tried to discredit the Greek Army of Liberation which had fought so valiantly against the Germans. He had referred to an alleged agreement with the Germans concerning the evacuation of Salonika and was now trying to blame the army of liberation for carrying out its task of freeing the country from the Germans. To show that this was the consistent policy of the monarcho-fascist Greek Government and its Anglo-American allies, Mr. Vyshinsky quoted from a report by the chief of the British Mission dated 12 October 1943 stating that he was carrying out his instructions to undermine ELAS and EAM. The report represented the Greek chief of staff as believing it better to liquidate these organizations even if it would harm the cause of the Allies in Greece and would postpone the liberation of Greece by six months or even by one year, rather than to leave the country in the power of the EAM. This report threw light on the policy of the Anglo-Americans in Greece who were represented as being there at the request of the Greek people. If the First Committee had dared to grant a hearing to Miltiades Porphyrogenis, it would have learned more about such matters. Mr. Vyshinsky also quoted paragraph 7 of a communiqué issued by the British commander after the meeting at Caserta in September 1944 during which the EAM and ELAS had protested the proposal of the Greek Government to allow the British forces to liberate Greece. The communiqué stated that the aims of the leaders of the resistance in Greece were to restore order and legality in Greece and that these leaders had drawn attention to the fact that this question was exclusively within the competence of the Greek Government. He added that the Caserta Agreement itself made it clear that

les revendications contradictoires du Royaume-Uni et de la Turquie dans cette région. On sait que, par suite de la pression britannique le Conseil de la Société des Nations a donné entièrement raison au Royaume-Uni et que la guerre n'a été évitée que parce que le Gouvernement turc a cédé sur tous les points. Ainsi, ce cas montre fort bien comment certaines commissions internationales ont servi à camoufler les agressions commises par des États puissants contre des nations plus faibles, et il y a là un précédent qui invite à la prudence dans les circonstances actuelles.

Le représentant de la Grèce a voulu interpréter la résolution 109 (II) de l'Assemblée générale du 21 octobre comme donnant à la Commission spéciale le droit de procéder à des enquêtes, mais « enquête » et « observation » sont deux mots qu'il ne faut pas confondre. La Commission instituée par le Conseil de sécurité avait été chargée d'enquêter, mais la Commission spéciale a seulement le pouvoir d'observer la situation, ce qui n'est pas la même chose, quoi qu'en dise le représentant de la Grèce. Le représentant du Salvador a prétendu que la Commission spéciale pouvait faire une enquête sur les faits, parce qu'elle a le pouvoir de demander la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Mais cet argument ne tient pas, car s'il avait été nécessaire que la Commission spéciale fasse une enquête avant de demander la convocation d'une session extraordinaire, la résolution de l'Assemblée aurait précisé ce point.

Le représentant de la Grèce a voulu discréditer l'armée grecque de libération qui a combattu les Allemands avec tant de vaillance. Il a parlé d'un prétendu accord avec les Allemands au sujet de l'évacuation de Salonique et il reproche à l'armée de libération d'avoir accompli sa tâche, qui consistait à chasser les Allemands hors du pays. Pour démontrer que telle est bien la politique que poursuit le Gouvernement grec monarcho-fasciste, ainsi que ses alliés anglo-américains, M. Vychinsky cite des extraits d'un rapport daté du 12 octobre 1943, dans lequel le chef de la mission britannique déclare qu'il exécute les instructions reçues, qui sont de saper l'ELAS et l'EAM. Ce rapport établit que le chef de l'état-major grec estimait alors qu'il valait mieux supprimer ces organisations, même si la position des Alliés en Grèce devait en souffrir, et même si la libération de la Grèce s'en trouvait retardée de six mois ou d'un an, plutôt que de laisser le pays au pouvoir de l'EAM. Ce rapport dévoile le sens de la politique des Anglo-Américains en Grèce, de ces Anglo-Américains que l'on dit être venus à la demande du peuple grec. Si la Première Commission avait osé faire comparaître M. Miltiades Porphyrogenis, elle aurait obtenu à ce sujet plus d'informations encore. M. Vychinsky cite le paragraphe 7 du communiqué publié par le commandant britannique après l'entrevue de Caserte en septembre 1944, entrevue au cours de laquelle l'EAM et l'ELAS ont protesté contre la proposition du Gouvernement grec de permettre aux forces britanniques de libérer la Grèce. Ce communiqué fait connaître que le but des chefs de la résistance grecque était de rétablir l'ordre et la légalité en Grèce et que ces chefs ont déclaré alors que cette tâche était de la compétence exclusive du Gouvernement grec. M. Vychinsky

EAM and ELAS would carry on military operations in those parts of Greece where there were no British troops and would bear the responsibility for the maintenance of law and order in territory which they liberated. These facts exposed the slanderous nature of the statements that the Greek Army of Liberation collaborated with the Germans.

The Greek representative had sought to justify the terror of the present Greek regime and in this connexion had spoken of the law in Bulgaria in defence of the People's Republic. Mr. Vyshinsky pointed out that this law had been adopted not in 1946 as stated by Mr. Pipinelis, but at the beginning of 1945 in order to carry out the Armistice Agreement which made Bulgaria responsible for taking every possible measure against fascist organizations. The law was repealed in April 1948 since the reasons for its passage no longer existed and in the meantime the parliament had relaxed the punishment for treason from death to imprisonment. If the Greek representative had not known these important facts he was ignorant, and if he had known them he had deliberately falsified the situation.

Another example of the falsification employed by the Greek representative was his reference to a statement of Mr. Molotov as confirming his reasoning that the Council of Foreign Ministers was competent to deal with Greece's territorial claims to Northern Epirus and to certain Bulgarian and Albanian territory. Mr. Pipinelis had quoted Mr. Molotov's statement that the Council of Foreign Ministers had the task of settling territorial questions which were pending in connexion with the termination of the war in Europe ; but the borders of Northern Epirus had been finally established in 1913 and this question could not therefore be considered as pending as a result of the war in Europe. Furthermore Mr. Molotov had clearly stated the attitude of the USSR Government to the Greek claims in August 1946, pointing out that they were invented in order to level threats at Albania which was not a former enemy State and to justify the aggressive claims of the Greek Government. The analogy Mr. Pipinelis had drawn with the claims of Poland and Czechoslovakia was unfounded since those countries had made claims against an ex-enemy State and the Greek claims were being presented as a prerequisite for the re-establishment of normal diplomatic relations between Greece and Albania.

In connexion with the remarks of the Greek representative on the alleged free elections in Greece, Mr. Vyshinsky quoted statements made by Mr. Sophoulis at the time, and by two of his deputies, to the effect that the plebiscite had been a machination geared in advance and that the elections were being transformed into a parody. Yet Mr. Pipinelis now said that the elections expressed the will of the Greek people. As for the democratic character of the present Greek Government, Mr. Pipinelis had boasted that it had killed not 2,500 patriotes, but only 1,500

ajoute que l'Accord de Caserte établit clairement que l'EAM et l'ELAS devaient poursuivre les opérations militaires dans les régions de la Grèce où il n'y avait pas de forces britanniques, et que ces organisations devaient être responsables du maintien de l'ordre et de la légalité dans les zones qu'elles allaient libérer. Voilà des faits qui démontrent que la prétendue collaboration de l'armée grecque de libération avec les Allemands n'est qu'une calomnie.

Le représentant de la Grèce a tenté de justifier le régime de terreur qui règne en Grèce, et a fait allusion, à ce propos, à une loi bulgare pour la défense de la République populaire. M. Vychinsky signale que cette loi n'a pas été adoptée en 1946 comme l'a déclaré M. Pipinelis mais bien au début de 1945, en exécution de l'accord d'armistice de 1944, aux termes duquel la Bulgarie devait prendre toutes les mesures possibles contre les organisations fascistes. Cette loi a été abrogée en avril 1948, parce qu'elle n'avait pas de raison d'être, et, à la même époque, le Parlement bulgare a substitué l'emprisonnement à la peine de mort qui avait été prévue pour les traîtres. Si le représentant de la Grèce ne connaît pas ces faits, il est mal informé, et, s'il les connaît, il a délibérément commis un faux.

Le représentant de la Grèce a également falsifié les faits lorsqu'il a prétendu trouver dans une déclaration de M. Molotov l'affirmation que le Conseil des Ministres des Affaires étrangères était compétent en ce qui concerne les visées territoriales de la Grèce sur le Nord de l'Épire et sur une partie du territoire de la Bulgarie et de l'Albanie. M. Pipinelis a cité une déclaration de M. Molotov, où celui-ci disait que le Conseil des Ministres des affaires étrangères est chargé de régler les questions territoriales qui sont en suspens depuis la fin de la guerre en Europe : or, les frontières de l'Épire du Nord ont été définitivement établies en 1913 et cette question n'est donc en rien liée aux conséquences de la dernière guerre en Europe. De plus, M. Molotov a exposé clairement le point de vue du Gouvernement de l'URSS à l'égard des visées territoriales de la Grèce lorsqu'il a déclaré, en août 1946, que le Gouvernement grec ne présentait ces revendications que pour menacer l'Albanie, qui pourtant n'est pas un État ex-ennemi, ainsi que pour justifier ses propres visées d'agression. La comparaison que M. Pipinelis veut établir entre ces visées et les revendications de la Pologne et de la Tchécoslovaquie n'est pas fondée, car ces revendications portent sur le territoire d'un État ex-ennemi, alors que les demandes de la Grèce ont été présentées comme une condition préalable au rétablissement des relations diplomatiques normales entre la Grèce et l'Albanie.

A propos des remarques du représentant grec au sujet de la prétendue liberté électorale en Grèce, M. Vychinsky cite les déclarations faites à l'époque par M. Sophoulis et par deux de ses adjoints, selon lesquelles le plébiscite avait été une machination préparée à l'avance et les élections étaient devenues une parodie. Pourtant, M. Pipinelis nous dit maintenant que les élections ont exprimé la volonté du peuple grec. Quant au caractère démocratique du Gouvernement grec actuellement au pouvoir, M. Pipinelis s'est vanté que les autorités n'avaient tué non point

patriots, yet even the first figure had been minimized since, according to a statement by the Greek Minister of Information of 14 May 1948, there had been a total of almost 5,000 death sentences for 1945 alone. On the other hand there had been no information published on the imaginary figure of 58,000 persons alleged by Mr. Pipinelis to have been murdered by revolutionaries. The death of the American newspaperman Polk who had described the situation in Greece objectively had also been ascribed to revolutionaries although the blame lay with the agents of Mr. Sophoulis or of his conspirators. In addition to the executions there were some 50,000 Greeks now in concentration camps dying of torture, yet Mr. Pipinelis had dared to talk about democracy under the present monarcho-fascist regime in Greece.

Several representatives had noted the increased activity of partisans in Greece and the Australian representative in particular had drawn attention to the link between the struggle in the northern border regions and the partisan movement in the Peloponnese and other regions. The Australian representative had shown that only one aspect of the complicated situation in the Balkans had been considered, but he had supported the establishment of a conciliation committee. Such a proposal could succeed only if foreign troops were first evacuated from Greece, for no matter what such a committee was called, the Greek problem would not be solved until the Greek people itself was allowed to take a direct part. It was in this spirit that the USSR delegation had submitted its draft resolution (A/C.1/358/Corr.1) which called for the liquidation of the Special Committee, the evacuation of all foreign troops from Greece and the encouragement of the efforts of the Greek people. The Anglo-American forces could not support the present Greek Government for any length of time and if the Greek people were allowed to express their will freely the question of normal relations between Greece on the one hand and its northern neighbours on the other would be solved in twenty-four hours. He appealed to the Committee to reject the resolution of the four Powers and adopt the USSR resolution.

Mr. VITERI LAFRONTÉ (Ecuador) stated that the question under discussion was of grave concern to the valiant Greek people whose contributions to the philosophical and cultural fields were well known. An impartial examination of the facts showed that Greece did not enjoy full independence and was not in full control of its own destiny. Greece was unable to solve her own problems until the present "cold war" was brought to an end for she was the victim of opposed concepts of international and national life which were clashing both in the political and economic fields. Greece was also the victim of her strategic position at the crossroads of four continents,

2.500, mais seulement 1.500 patriotes, mais même le premier chiffre ne correspond pas à la réalité, car selon une déclaration du Ministre grec de l'information en date du 14 mai 1948 il y a eu près de 5.000 condamnations à mort au cours de la seule année 1945. D'autre part, aucune information n'a été publiée au sujet des 58.000 personnes qui, selon M. Pipinelis, auraient été assassinées par les révolutionnaires ; il s'agit là d'un chiffre purement imaginaire. Le meurtre du journaliste américain Polk, qui avait décrit la situation en Grèce d'une façon impartiale, a également été attribué aux révolutionnaires, bien que la responsabilité en revienne aux agents de M. Sophoulis ou à ses complices. En plus des exécutions, il y a à l'heure actuelle environ 50.000 Grecs qui meurent dans les camps de concentration par suite des tortures qu'on leur inflige ; pourtant M. Pipinelis a osé parler de démocratie à propos du régime monarcho-fasciste qui est actuellement au pouvoir en Grèce.

Plusieurs représentants ont noté l'activité accrue des partisans en Grèce et, en particulier, le représentant de l'Australie a attiré l'attention de la Commission sur la relation qui existe entre la lutte qui se déroule dans les régions frontalières du nord et le mouvement des partisans du Péloponnèse et d'autres régions. Le représentant de l'Australie a montré que l'on s'était borné à considérer un seul aspect de la situation compliquée qui existe dans les Balkans ; il s'est également prononcé en faveur de l'établissement d'un comité de conciliation. Un tel comité ne pourrait fonctionner que si les troupes étrangères étaient évacuées de Grèce, car quel que soit le nom donné à ce comité, la question grecque ne sera pas résolue tant qu'on ne permettra pas au peuple grec lui-même de s'occuper de ses propres affaires. C'est dans cet esprit que la délégation de l'URSS a présenté son projet de résolution (A/C.1/358, Corr. 1) qui demande la liquidation de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans, l'évacuation de toutes les troupes étrangères de Grèce et l'encouragement des efforts du peuple grec. Les forces anglo-américaines ne pourront pas continuer très longtemps à soutenir le Gouvernement grec actuellement au pouvoir, et si le peuple grec était autorisé à exprimer librement sa volonté, des relations normales entre la Grèce et ses voisins septentrionaux pourraient être rétablies en 24 heures. M. Vychinsky invite la Commission à rejeter le projet de résolution présenté par les quatre Puissances et à adopter la résolution de l'URSS.

M. VITERI LAFRONTÉ (Equateur) déclare que la question faisant l'objet de la discussion intéresse au plus haut degré le vaillant peuple grec, dont chacun connaît les contributions au trésor de l'humanité dans le domaine philosophique et culturel. Un examen impartial des faits montre que la Grèce ne jouit pas d'une entière indépendance et ne contrôle pas entièrement sa destinée. Mais la Grèce est incapable de résoudre ses propres problèmes tant que dure la « guerre froide », car ce pays est victime de conceptions opposées sur le plan international et sur le plan national, conceptions qui se heurtent dans les domaines politique et économique. La Grèce

where the interests of the United States and the United Kingdom met those of the USSR, as represented by Albania, Bulgaria and Yugoslavia. One side sympathized with the legitimate government of Greece while the other supported the revolutionary forces which had not been recognized as a legitimate government.

He thought there was no need to analyze the past history or the many documents on the Greek question, for its first and foremost aspect was the reality of the present civil war which was clearly related to the whole of Europe and the peace of the world. The statements by both sides on such questions as the many thousands of people killed in Greece only increased the intensity of the Greek problem and the loss of life contained the seeds of future vengeance which might lead to a social and political war similar to that which had divided the Spanish people.

It was not necessary to analyze the documents and statements further to discover that the problem was more fundamental and serious than appeared from the facts and conclusions of the Special Committee report. Furthermore it was not certain that the adoption of the four-Power draft resolution would hasten the solution of the problem although he hoped this might be the case. He thought the various draft resolutions, amendments, and verbal suggestions should be referred to a sub-committee which would be asked whether such matters as threats and executions should be considered, whether the Special Committee should be given certain additional functions or whether its membership should be reduced or changed. The suggestion by the representative of Australia that direct agreement between the four Powers concerned might be possible with the help of the distinguished Chairman of the First Committee should be further considered. A sub-committee might be able to work out an acceptable draft resolution which would serve as a useful factor in reaching a temporary solution.

A lasting solution of the problem could not be reached along the lines already suggested. The aspiration of the Greek people was for independence of outside aid no matter how friendly and a great portion of the Greek people desired a situation where Greece was no longer the bone of contention between two great forces. As a contemporary philosopher had recently written, even welfare could not be imposed upon a people. While various States were trying to help the Greek Government and others were helping its opponents, there were many people outside Greece who sincerely desired a solution which would enable the Greek people to build their own institutions and laws. No one wished this more than the people and Government of the United States which had gone to the aid of the Greek people in response to their desperate appeals, not only in a spirit of understanding but

est également victime de sa position stratégique, car elle est située au carrefour des continents, à un endroit où les intérêts des États-Unis et du Royaume-Uni s'opposent à ceux de l'URSS, qui est représentée par l'Albanie, la Bulgarie et la yougoslavie. Le premier groupe de pays soutient le gouvernement légitime de la Grèce, tandis que l'autre appuie les forces révolutionnaires qui n'ont pas été reconnues comme gouvernement légitime.

M. Viteri Lafronte estime qu'il est inutile de faire l'historique de la question grecque ou d'analyser les nombreux documents qui s'y rapportent : il faut avant tout considérer la présente guerre civile, qui intéresse directement l'ensemble de l'Europe et menace la paix du monde. Les déclarations des deux parties au sujet des milliers de personnes tuées en Grèce ne font qu'accroître la tension en Grèce, et les pertes de vies humaines donneront lieu à des vengeances futures qui pourraient aboutir à une guerre sociale et politique semblable à celle qui a divisé le peuple espagnol.

Il n'est pas nécessaire de pousser plus loin l'analyse des déclarations et des documents pour se rendre compte que le problème est plus fondamental et plus sérieux que cela ne ressort des faits cités dans le rapport de la Commission spéciale pour les Balkans et des conclusions auxquelles arrive ce même rapport. En outre, il n'est pas certain que l'adoption du projet de résolution présenté par les quatre Puissances puisse contribuer à résoudre le problème, bien que M. Viteri Lafronte veuille espérer que cela soit possible. Il estime que les divers projets de résolutions, amendements et propositions orales, devraient être renvoyés devant une sous-commission qui serait chargée de déterminer si les questions ayant trait aux menaces et aux exécutions devraient être examinées, s'il faut conférer des fonctions supplémentaires à la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans, si le nombre de ses membres doit être réduit ou si sa composition doit être modifiée. La déclaration du représentant de l'Australie, selon laquelle un accord entre les quatre Puissances intéressées pourrait intervenir avec l'aide du Président de la Première Commission, devrait être examinée avec attention. Une sous-commission pourrait élaborer un projet de résolution acceptable à tous, qui permettrait de trouver une solution temporaire.

Les méthodes qui ont été proposées jusqu'à présent ne permettront pas d'apporter une solution durable à ce problème. Le peuple grec voudrait être indépendant de toute aide étrangère, quel que soit son désintéressement ; une forte proportion du peuple grec désire que la Grèce cesse d'être un objet de litige entre deux grandes forces antagonistes. Comme un philosophe contemporain l'a écrit récemment, même la prospérité ne saurait être imposée à un peuple. Tandis que plusieurs États essayent d'aider le Gouvernement grec, tandis que d'autres aident ses adversaires, nombreuses sont les personnes étrangères au conflit qui désirent sincèrement que l'on puisse arriver à une solution permettant au peuple grec d'établir ses propres institutions et ses propres lois. Personne ne le désire davantage que le peuple et le Gouvernement des États-Unis, qui s'est porté au secours du peuple grec en réponse à son

because it was in their own interest to see that this strategic area did not become a hostile base in case of war. The United States had learned from experience that it inevitably became involved in European wars and that to fulfil its responsibilities it must use its great power by intervening for peace. This was the explanation for the desire of certain Governments that United States forces should be withdrawn and the problem could not really be solved until an understanding had been reached between the United States and the USSR. Like the Greek representative, the delegation of Ecuador declared its hope for and faith in a final solution of the Greek question which would bring peaceful and progressive life to the Greek people.

The meeting rose at 5.55 p.m.

HUNDRED AND EIGHTY-THIRD MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Friday, 5 November 1948, at 10.30 a.m.

Chairman : Mr. A. COSTA DU RELS (Bolivia).

49. Continuation of the discussion on the threats to the political independence and territorial integrity of Greece

REPORTS OF THE UNITED NATIONS SPECIAL COMMISSION ON THE BALKANS (A/574, A/644, AND A/692).

Discussion on a point of order

Mr. BEBLER (Yugoslavia) wished to bring certain facts to the notice of the First Committee. The Government of Yugoslavia had had a film made on the Greek child refugees in Yugoslavia. It was therefore a documentary film relating to the question under discussion, and was really a memorandum in pictures.

The film had been given to the Secretariat to be shown in one of the rooms at the Palais de Chaillot. The time had been fixed for 10 a.m. on Friday 5 November, and all delegations had been invited. At the last moment, however, the Secretary-General had forbidden the showing of the film.

The Yugoslav delegation protested against that discriminatory measure. The attitude of the Secretariat was the more surprising because the rooms at the Palais de Chaillot were regularly put at the disposal of the various delegations who used them for Press conferences which were less objective manifestations of opinion than the showing of a documentary film.

That very regrettable incident might well lead to the belief that the Secretary-General was influenced by certain delegations. The Yugoslav delegation therefore requested the Secretary-General to reconsider his decision.

The CHAIRMAN declared the incident closed.

appel désespéré; le Gouvernement des États-Unis a agi ainsi dans un esprit de compréhension, et aussi parce qu'il est de son intérêt de veiller à ce que cette région stratégique ne devienne pas une base ennemie en cas de guerre. L'expérience a montré aux États-Unis qu'ils sont inévitablement entraînés dans les guerres européennes et que pour faire face à leurs responsabilités, ils doivent employer leur énorme puissance pour intervenir en faveur de la paix. C'est la raison pour laquelle certains Gouvernements désirent que les forces armées des États-Unis soient retirées; le problème ne peut être résolu tant qu'il n'y a pas d'accord entre les États-Unis et l'URSS. Tout comme le représentant de la Grèce, le représentant de l'Équateur espère que l'on trouvera à ce problème une solution définitive qui puisse apporter la paix et la prospérité au peuple grec.

La séance est levée à 17 h. 55.

CENT-QUATRE-VINGT-TROISIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le vendredi 5 novembre 1948, à 10 h. 30.

Président : M. A. COSTA DU RELS (Bolivie).

49. Suite de la discussion sur les menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce

RAPPORTS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LES BALKANS (A/574, A/644 ET A/692).

Discussion sur un point d'ordre.

M. BEBLER (Yougoslavie) désire porter certains faits à la connaissance de la Première Commission. Le Gouvernement de la Yougoslavie a fait tourner un film sur les enfants grecs réfugiés dans ce pays. Ce film a donc le caractère d'un document relatif à la question en cours de discussion et constitue un véritable memorandum filmé.

Ce film confié au Secrétaire général en vue d'une présentation dans une des salles du Palais de Chaillot, devait être projeté à 10 heures ce vendredi 5 novembre. Toutes les délégations avaient été conviées. Or, au dernier moment, le Secrétaire général a interdit la projection.

La délégation de la Yougoslavie proteste contre la mesure discriminatoire dont elle a été l'objet. Cette attitude du Secrétaire général est d'autant plus surprenante que les locaux du Palais de Chaillot sont couramment mis à la disposition des différentes délégations pour des conférences de presse qui constituent des manifestations moins objectives que la projection d'un film documentaire.

Le fait est si regrettable qu'il tendrait à faire croire que le Secrétaire général subit l'influence de certaines délégations. La délégation de la Yougoslavie demande donc que le Secrétaire général revienne sur cette décision.

Le PRÉSIDENT déclare l'incident clos.